



Date 20-05-2021

## Renault Trucks D Z.E.



### SVHC INFORMATION D'UTILISATION EN TOUTE SECURITE

#### ARTICLE 33 DE REACH – INFORMATION CONCERNANT LES SUBSTANCES EXTREMEMENT PREOCCUPANTES

L'article 33(1) du règlement REACH EC1907/2006 permet aux utilisateurs de produits manufacturés de prendre toutes les mesures de gestion des risques qui pourraient découler de la présence, dans des articles, de substances extrêmement préoccupantes (SVHCs : Substances Very High

Concern) listées dans la liste candidate à autorisation, afin de garantir leur utilisation en toute sécurité.

**Renault Trucks** soutient les objectifs d'un règlement tel que REACH et tout particulièrement l'article 33(1) qui est en cohérence avec son engagement visant à promouvoir une production, une manipulation et une utilisation responsables de ses produits.

#### Identification des substances candidates de REACH

En l'état actuel de nos connaissances, basées sur les informations reçues de nos fournisseurs et de nos propres données produits, les substances candidates de REACH présentes dans les composants à plus de 0,1% en poids sont celles qui figurent ci-dessous dans le tableau "substances candidates de REACH".

#### Informations d'utilisation en toute sécurité (SUI) spécifiques aux articles contenant des substances de la liste candidate de REACH

Le cas échéant, les informations spécifiques d'utilisation en toute sécurité sont ajoutées à la liste "Informations d'utilisation en toute sécurité spécifiques aux articles contenant des substances candidates de REACH"

\* REACH: Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemical Substances

## Informations générales pour l'utilisation en toute sécurité des articles

Chaque véhicule Renault Trucks est livré avec un manuel d'utilisation contenant les instructions de sécurité pour tout propriétaire ou exploitant du véhicule. La note d'information Renault Trucks sur la réparation et l'entretien des véhicules et des pièces d'origine inclut également les instructions de sécurité pour le personnel.

Lorsque les substances de la liste candidate de REACH sont présentes dans certaines pièces des véhicules (excepté pour les Informations d'utilisation en toute sécurité spécifiques ci-dessous), elles sont incluses de manière à minimiser l'exposition potentielle des utilisateurs et à exclure tout danger pour l'homme ou l'environnement. Ceux-ci peuvent être évités, tant que le véhicule et ses pièces sont utilisés comme prévu et que tout entretien, réparation et maintenance sont menés conformément aux instructions techniques pour ce genre d'opérations et selon les procédures industrielles standards.

## Substances de la liste candidate de REACH

Les substances SVHC présentes dans les pièces à plus de 0,1% en poids sont :

Substance Name	CAS Number	Renault Part Number
Boric acid	10043-35-3	7484553899
Decamethylcyclpentasiloxane	541-02-6	7422225564, 7422225566
Diazene-1,2-dicarboxamide (C C'-azodi(formamide)) (ADCA)	123-77-3	7484538758
Diboron-trioxide	1303-86-2	7484553899
Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O')tin	22673-19-4	7484528479, 7484528480
Lead	7439-92-1	5010057423, 5010260471, 5010271228, 5010316155, 5010605239, 5010605240, 5600447693, 7400991061, 7400992017, 7420728850, 7420850557, 7420861243, 7421349444, 7421694314, 7421748263, 7421809714, 7421820205, 7421885139, 7422148693, 7422225564, 7422225566, 7422298604, 7422387296, 7422428241, 7422431547, 7422677475, 7422905243, 7422908305, 7423121454, 7423276838, 7482471073, 7482553079, 7482582816, 7482582818, 7482702206, 7482926481, 7484528479, 7484528480, 7484549060, 7484553899, 7484561609, 7484561621
Lead-monoxide	1317-36-8	7422225564, 7422225566, 7484553899
N,N-Dimethylacetamide	127-19-5	7484553899
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	7422225564, 7422225566

## Informations d'utilisation en toute sécurité (SUI) spécifiques aux articles contenant des substances de la liste candidate de REACH

Aucune information spécifique n'est requise – Suivez les informations générales pour l'utilisation en toute sécurité des articles.

	Instructions spécifiques d'utilisation en toute sécurité
1	Eviter le contact avec la peau
2	Utiliser des gants
3	Éliminer comme déchet dangereux. Ne pas recycler
4	Porter une protection respiratoire adaptée lors des opérations de traitement générant de la poussière (par ex. meulage, perçage)
5	Porter une protection respiratoire adaptée (filtre à particules) en cas de démontage. En cas d'émission importante de poussières, utiliser des vêtements de protection couvrant le corps
6	Manipulation des déchets : Utiliser toujours des gants et en cas de formation de poussières, porter une protection respiratoire adaptée (filtre à particules)
7	Il n'est pas nécessaire de fournir d'informations spécifiques d'utilisation en toute sécurité en dehors de l'identification de la substance de la liste candidate